

# Compte rendu du Conseil Municipal de Presle

## Séance du 23 octobre 2020

Présents : BERGER-SABATTEL Jean-Yves, BOUCLIER Evelyne, JOLY Sébastien, NOVELLA Caroline, SANDRAZ Julia, SOUDEE Hervé, VILLARD Sylvain.

Absents excusés : FORAY Laurent, FORESTIER Sylvie, PESENTI Maurice,

Absent : CASTAN Henri

Secrétaire de séance : Evelyne BOUCLIER

Date de la convocation : 13/10/2020

Début de séance : 20h05

---

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2020 :**

Ne soulevant aucune observation le procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

### **01 08 2020 Délibération : Règlement de la salle polyvalente et arrêté de fermeture**

Monsieur Le Maire fait lecture du règlement de la salle polyvalente, des modifications devrait être apportées. La commission « vie quotidienne » présidée par la 1<sup>ère</sup> adjointe est chargée de rendre le règlement plus lisible et d'y intégrer un article sur les crises sanitaires.

#### **Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, décide que toute location est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Vote : à l'unanimité

---

### **02 08 2020 Délibération : Acquisition des emprises nécessaires à la régularisation foncière de la route forestière de Prodin**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de régularisation foncière de la route forestière de Prodin, la Commune envisage d'acquérir les parties de parcelles appartenant à des propriétaires privés occupant l'emprise de la voirie, les relevés topographiques ont été réalisés par un géomètre expert qui ont donné lieu à l'établissement de documents d'arpentage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Mme Evelyne BOUCLIER, première adjointe, représente la commune de PRESLE dans les actes administratifs à intervenir.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition par la Commune, à l'euro symbolique, des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus,

Vote : à l'unanimité

---

### **03 08 2020 Délibération : Etat de l'assiette forêt communale**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,
2. donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de la parcelle 9 en gré à gré.

Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 9.

Vote : à l'unanimité

---

### **04 08 2020 Délibération : Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.

Vote : à l'unanimité

---

**05 08 2020 Délibération : Suppression et création d'un emploi permanent**

En raison de la hausse des effectifs aux services périscolaire, il convient de supprimer l'emploi permanent d'Animateur territorial à temps non complet à raison de 15h30 hebdomadaire et de créer un emploi d'Animateur territorial à temps non complet à raison de 19h50 hebdomadaire.

Vote : à l'unanimité

---

**07 08 2020 Délibération : Dissolution du CCAS**

Le maire expose au conseil municipal que :

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020.

Vote : à l'unanimité

---

**08 08 2020 Délibération : Décision modificative n°2**

**Le conseil municipal,**

<b>Imputation</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
Dépense Fonct 681 (042)	Dot°amo, prov, -charges fonct		0.32
Dépense Fonct 6068	Autres fournitures	0.32	
Recette Inves 280412 (040)	Amortissement bâtiments et installations		0.32
Recette Inves 138	Autres subv. Investi. Non transf.	0.32	
Recette Inves 203 (041)	Frais d'études		4197.96
Dépense Inves 21538 (041)	Autres réseaux		4197.96
Dépense Inves 020	Dépenses imprévues	9107.04	
Dépense Inves 231	Immo. Corporelles en cours	10000	
Dépense Inves 2157	Matériel et outillage de voirie		19107.04

Vote : à l'unanimité

---

**Acquisition d'un tracteur équipé pour le déneigement et d'une épareuse  
Reporté au prochain conseil municipal.**

---

**09 08 2020 Délibération : Changement du parc photocopieur et sauvegarde**

Monsieur Sébastien Joly, adjoint concerné, présente le contrat entre Rex Rotary et la commune pour la location du copieur de la mairie, de l'école, de 2 projecteurs et un ordinateur à l'école ainsi que la sauvegarde des données de la commune.

Le contrat arrive à son terme fin 2021. Il présente un tableau comparatif des offres faisant ressortir une réelle économie, pour la commune, par l'un des candidats. En conséquence,

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré, décide de choisir ACB Concept pour la location des photocopieuses et AGATE pour la sauvegarde informatique externalisée.

Vote : à l'unanimité

## Informations diverses

---

### 1. Conseil d'école :

Pour l'année scolaire 2020-2021 l'effectif est de 41 élèves, 20 dans la classe des grands et 21 dans la classe des petits.

Les maîtresses remercient la mairie pour les travaux et l'achat de petits matériels et de mobiliers.

Aucune remarque sur les agents.

---

### 2. Retour sur les travaux :

- L'équipe municipal remercie Thibaud l'agent technique pour l'embellissement du monument aux morts pour la pose d'une plaque commémorative à Robert SANDRAZ.
- Contrat vert et bleu : dans le cadre des projets transversaux entre la Mairie de Presle, la communauté de communes « cœur de Savoie » et l'espace Belledonne, un accent particulier est mis sur la biodiversité.

La commune n'ayant pas encore réalisée d'étude à ce jour, le Maire propose de participer au dispositif mis en œuvre et financé à 80% par cœur de Savoie et la Région consistant à la cartographie des zones concernées et en préconisations d'actions. Le reste à charge pour la commune serait d'environ 1000€.

---

**Fin de séance : 21h50**